



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
Séance du 27 février 2018

En Exercice : 15 L'An Deux Mil dix-huit,
Présents : 10 Le 27 février à dix-neuf heures
Votants : 10

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2018, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Raymond PICARD, Maire.

Présents : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Valérie SICOT-MOZES, Alain BRUNEL, Michel MANTELET, Jean BERT, Jacques LE CARPENTIER, Conseillers.

Absents excusés : MMES Karine LEGRAND, Rachel MABIRE, MM Fabien CAGNIARD, Fabrice LETELLIER, Rudy RUFFEL

A partir de 20 h, départ de M. Jacques LE CARPENTIER (pouvoir à M. Raymond PICARD)

Monsieur Alain BRUNEL est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 24 janvier 2018) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Le Maire

- Approbation compte-rendu conseil municipal du 24/01/2018
- Désignation secrétaire de séance
- Points d'actualités

Délibérations :

- Délibération pour l'approbation du compte administratif 2017
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2017
- Délibération pour l'affectation du résultat 2017
- Délibération pour l'adhésion au SMICO

Points d'actualités :

- Préparation budget primitif 2018
- Demandes de subventions aux associations
- Route du Londel
- Clôture du cimetière et de l'église

Questions diverses :

- Plan de circulation
- Rétrocession lotissement du Londel

COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 10
- VOTANTS : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Valérie SICOT-MOZES, Alain BRUNEL, Michel MANTELET, Jean BERT, Jacques LE CARPENTIER, Conseillers.

Absents excusés : MMES Karine LEGRAND, Rachel MABIRE, MM Fabien CAGNIARD, Fabrice LETELLIER, Rudy RUFFEL

Ont donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2018 – 05 DELIBERATION POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Objet : Compte administratif 2017

Sous la présidence de Mr PICARD Raymond, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :	Dépenses réalisées	= 225 219,93 €
	Recettes réalisées	= 281 204,53 €
	Résultat de l'exercice	= 55 984,60 €
	Résultat reporté	= 102 471,21 €
	Résultat de clôture 2017	= <u>158 455,81 €</u>

Section d'Investissement :	Dépenses réalisées	= 48 813,66 €
	Recettes réalisées	= 111 180,81 €
	Résultat de l'exercice	= 62 367,15 €
	Résultat reporté	= 102 334,11 €
	Résultat de clôture 2017	= <u>164 701,26 €</u>

Hors de la présence de Mr Raymond PICARD, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017

Vote (s) pour : 9
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Fait et délibéré le 27 février 2018,
Pour extrait conforme
Le Maire,
Raymond PICARD

COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 10
- VOTANTS : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Valérie SICOT-MOZES, Alain BRUNEL, Michel MANTELET, Jean BERT, Jacques LE CARPENTIER, Conseillers.

Absents excusés : MMES Karine LEGRAND, Rachel MABIRE, MM Fabien CAGNIARD, Fabrice LETELLIER, Rudy RUFFEL

Ont donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2018 - 06 DELIBERATION POUR LE COMPTE DE GESTION 2017

Objet : Compte de gestion 2017

Monsieur le Receveur Municipal, présente le compte de gestion de l'année 2017 concernant la commune de Périers-sur-le-Dan qui apparaît les mêmes chiffres que ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Fait et délibéré le 27 février 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,
Raymond PICARD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 2 mars 2018
- Publié le : 2 mars 2018

COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 10
- VOTANTS : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Valérie SICOT-MOZES, Alain BRUNEL, Michel MANTELET, Jean BERT, Jacques LE CARPENTIER, Conseillers.

Absents excusés : MMES Karine LEGRAND, Rachel MABIRE, MM Fabien CAGNIARD, Fabrice LETELLIER, Rudy RUFFEL

Ont donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2018 – 07 DELIBERATION POUR L’AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget 2017 ainsi qu'il suit :

↳ **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 158 455,81 € réparti ainsi qu'il suit :**

- La somme de **133 455,81 €** est affectée au **002** en section de fonctionnement (excédent reporté).
- La somme de **25 000,00 €** est affectée au **1068** en section d'investissement (excédent fonctionnement capitalisé).

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Fait et délibéré le 27 février 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,
Raymond PICARD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 2 mars 2018
- Publié le : 2 mars 2018

Départ de Mr Jacques LE CARPENTIER à 20 h 00.
Départ de Mr le Receveur Jean-Marc LE GROS à 20 h 12.

COMMUNE DE
PERIERS-SUR-LE-DAN

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
CAEN

NOMBRE DE MEMBRES :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- VOTANTS : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal de PERIERS-SUR-LE-DAN, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond PICARD

Présents : MM & MMES Raymond PICARD, Maire, Francis LETELLIER, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoints au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Valérie SICOT-MOZES, Alain BRUNEL, Michel MANTELET, Jean BERT, Conseillers.

Absents excusés : MMES Karine LEGRAND, Rachel MABIRE, MM Fabien CAGNIARD, Jacques LE CARPENTIER, Fabrice LETELLIER, Rudy RUFFEL

Ont donné pouvoir : Jacques LE CARPENTIER (Pouvoir à Raymond PICARD)

Secrétaire de séance : Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2018 - 08 DELIBERATION POUR L'ADHESION AU SMICO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 1987, a été autorisée la création d'un SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES (SMICO)

Les statuts étant rédigés de la façon suivante :
SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES.

Article 1 – Est autorisée entre les communes du département de l'Orne et des communes hors département, ainsi que leurs groupements, la constitution du SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES

Les collectivités ou établissements publics autres que ceux primitivement syndiqués peuvent être admis à faire partie du Syndicat avec le consentement du Comité. Ils peuvent s'en retirer dans les mêmes conditions.

Article 2 – Le Syndicat a pour objet :

- a. La diffusion d'informations relatives à l'informatique auprès des collectivités locales;
- b. La réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale ;
- c. L'acquisition et la fourniture pour le compte de ses adhérents de tous matériels informatique ;
- d. La fourniture de toutes prestations de services liées à l'informatisation des communes et groupements adhérents ;
- e. L'extension des interventions auprès de collectivités hors département ;
- f. La passation de conventions avec des collectivités non adhérentes ou autres établissements publics locaux et cela pour tout ou partie de ses compétences.

Article 3 – Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de CHANU

Article 4 – Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 5 – Les recettes du Syndicat comprennent :

- a. La contribution des collectivités adhérentes, fixée chaque année par le Comité Syndical lors du vote du budget.
- b. La rémunération des services rendus suivant tarif fixé par le Comité.
- c. Les revenus des biens meubles et immeubles, les dons et legs ;
- d. Les subventions de l'Etat, des collectivités, ou organismes divers,
- e. Le produit des emprunts.

Article 6 – Le Syndicat est administré par un Comité composé d'un représentant de chaque commune ou groupement adhérent, quelle que soit son importance

Article 7 – Le Comité élit en son sein un bureau, composé de huit membres comprenant un Président, deux Vice-Présidents, et un Trésorier.

Article 8 – Le Comité Syndical peut accorder, par délibération, délégation de pouvoirs au Bureau pour l'étude et le règlement d'affaires limitativement énumérées.

Article 9 – Le Président est chargé d'appliquer les décisions prises par délibérations du Comité ou du bureau.

Il est chargé de :

1. conserver et administrer les biens du syndicat,
2. gérer les revenus et surveiller la comptabilité syndicale
3. préparer et proposer le budget, ordonnancer les dépenses et les recettes,
4. passer les baux, souscrire tous contrats,
5. représenter le syndicat en justice.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la Commune au Syndicat ainsi créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide, l'adhésion de la commune de Périers-sur-le-Dan, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités, et qui est formé les communes du département de l'Orne et des communes hors département, ainsi que leurs groupements qui ont adopté ou qui adopteront les statuts ci-dessus relatés.

Accepte, la maire de Chanu comme siège du Syndicat

Accepte, également que la durée du Syndicat soit illimitée.

Admet que la contribution des communes associées aux frais de fonctionnement est obligatoire, et qu'elle pourra, le cas échéant, être inscrite d'office aux budgets communaux, la répartition de ces frais étant effectuée au prorata de la population des communes adhérentes.

Donne son plein accord à la teneur des statuts ci-dessus relatés en l'exposé de Monsieur le Président.

Désigne, Monsieur Raymond PICARD, le Maire pour représenter la commune au sein du comité syndical.

Désigne, Monsieur Lionel RIVOIRE suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical

Charge enfin Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Fait et délibéré le 27 février 2018,
pour extrait conforme
Le Maire,
Raymond PICARD

POINTS D'ACTUALITES

Rapporteur : Le Maire

- 1. Préparation budget primitif 2018**
- 2. Demandes de subventions aux associations**
- 3. Route du Londel**
- 4. Clôture du cimetière et de l'église**

1. Préparation budget primitif 2018 :

Nous devons prendre en compte pour le budget primitif 2018, les dépenses suivantes :

- Les conventions ascendante et descendante pour le personnel travaillant pour la Communauté Urbaine Caen la mer : 1 500 € en recettes et le personnel mis à disposition de la commune pour 13 000 € en dépenses,
- Le coût du PLU terminé par Caen la mer,
- La facturation ADS 5 (2^{ème} semestre 2017 + la nouvelle contribution 2018),
- Un éventuel coût du PLUI (obligation Caen la mer) dont le montant est inconnu,
- L'attribution de compensation négative de 75 390 €,
- L'accès à la déchetterie,
- Le SIVOM des 4 Chemins : prévoir + 1 000 €,
- SDEC Energie (Enedis + effacement de réseaux éventuels),
- Acquisitions foncières (rue de l'Eglise et rue de la Maison Blanche),
- Le coût de la scolarité des enfants à Cresserons,
- Un fonds de concours voirie (Londel) pour 10 000 € environ,
- L'adhésion au SMICO maintenance logiciel,
- Le contrôle technique des bâtiments communaux.

Nous attendons une recette importante du FCTVA concernant les travaux de la salle communale 2016 et les remboursements de l'absence de Mme Rocton 2017.

2. Demandes de subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'ASJBB.
Après débats, cette demande de subvention est mise au vote :

Vote (s) pour : 1

Vote (s) contre : 7

Abstention (s) : 1

La demande est refusée.

Les subventions habituelles sont reconduites sur les mêmes bases que celles de 2017, sous réserve de dossiers de demandes complets.

3. Route du Londel :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état de dégradation avancé de la route du Londel entre la sortie du bourg et le carrefour du Londel avec la RD 141.
Habituellement, la municipalité assurait le maintien en état de cette voie jusqu'au transfert de compétence.
- De nombreuses plaintes sont reçues en mairie depuis fin 2017, et une pétition est en cours à l'initiative des habitants pour obtenir l'état standard de cette voie après les différentes dégradations de l'hiver.
- Après débats, l'ensemble des conseillers demande à Mr le Maire d'intervenir auprès de Mr le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer afin d'assurer la continuité de service en matière de voirie, à savoir, organiser la réfection de la voie le plus rapidement possible dans le cadre de notre droit de tirage, auquel le conseil est prêt à participer par fonds de concours réglementaire.
La pétition des habitants et usagers en cours sera remise en mairie pour transmission à Mr le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer.

4. Clôture du cimetière et de l'église :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état de la clôture nord du cimetière sur environ 70 mètres linéaires. Il ne reste plus que quelques poteaux béton et quelques barbelés. Ainsi des animaux en divagation ou des personnes mal intentionnées peuvent pénétrer dans le cimetière très facilement et occasionner des dégâts sur les tombes du cimetière ou sur l'église classée monument historique. Face à ce risque, Mr le Maire a engagé des travaux de réfection de cette clôture avec les employés communaux.

- Dès le début d'intervention, Mr CAGNIARD Charles, propriétaire riverain s'est opposé à cette réfection prétextant que ladite clôture est sa propriété.

- Mr le Maire rappelle qu'il est de son devoir de protéger le lieu et qu'il faut trouver une solution.

La séance est suspendue avec l'accord du Conseil Municipal afin de donner la parole à Mr CAGNIARD présent parmi le public.

Celui-ci confirme que la clôture est de sa propriété et qu'il refuse sa remise en état aux frais de la commune. Il souhaite également la réalisation d'un bornage par géomètre.

Reprise de la séance

- A l'unanimité les membres du Conseil prennent acte du refus de M. CAGNIARD Charles pour la réfection de la clôture.

- Invitent M. le Maire à se renseigner du coût d'intervention d'un géomètre.

- Invitent à contacter le service juridique et contentieux de Caen la Mer sur la procédure à suivre.

- Invitent à informer Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et l'association « Sauvegarde de l'Eglise de Périers » ainsi que la Paroisse.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Questions diverses :

a/ Plan de circulation :

Le 20 février dernier, nous avons convié les principaux acteurs extérieurs afin de leur présenter notre projet et recueillir leurs avis en présence de :

La DDTM, l'Agence Départementale Routière, la Mission Espaces Publics Caen la mer, le Maire, les Adjointes et le Conseiller Départemental

Absence de la Gendarmerie

- Avis : favorable aux « Priorité à droite » ainsi que la rue du Temple en sens unique (montée interdite) mais propose la rue du Londel aussi à sens unique, sauf riverains et engins agricoles, sens montée (descente interdite)
- Ralentisseurs type coussins berlinois,
- Miroirs de visibilité : nécessite un « Stop » ,
- Les 4 « Stop » envisagés au carrefour route de Colleville/Plumetot ne font pas l'unanimité.

Conclusion : une réflexion complémentaire devra être faite après étude de ces organismes

b/ Lotissement «Clos du Londel » :

Suite à la réunion en vue de la réception /rétrocession des espaces publics du lotissement « Le Clos du Londel » à Périers-sur-le-Dan qui s'est tenue le vendredi 23 février en présence de :

- Mrs PICARD et RIVOIRE : Commune de PERIERS SUR LE DAN
- M. SCHUTZ : Mission Espaces Publics CAEN LA MER
- Mme THIRIET-PICARD : NEXITY FONCIER CONSEIL
- M. LERICHE : MASTELLOTTO
- M. COMMAULT : SPIE
- M. TERRIER : BONNEVIALLE PAYSAGES
- M. Guillaume DOLIGEZ : AMENAGEO

Il a été convenu :

MASTELLOTTO :

- Remettre le poteau endommagé entre les lots 3 et 4 (position plateau)
- Faire reprise d'enrobés devant l'accès du lot 21 (ouvert suite à un problème sur réseau eau potable privé Partélios)
- Indiquer l'exutoire du caniveau grille transversal sur trottoir se trouvant à l'extrémité du lot 21
- Reprendre les peintures et marquages sur chaussée
- Transmettre les DOE

SPIE :

- RAS

BONNEVIALLE PAYSAGES :

- Supprimer l'arbre mort devant le STOP
- Procéder au nettoyage en rive des sables stabilisé de l'allée piétonne
- Remplacer les arbres morts
- Reprendre le gazon endommagé entre les lots 3 et 4
- Chiffrer un entretien (gazons, massifs, arbres) à Nexity jusqu'Octobre 2018

CAEN LA MER :

- Indiquer la procédure pour cette rétrocession

COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN :

- Souhaite acquérir la parcelle section ZB n°65 se trouvant à l'ouest des lots 20 et 21.

SDEC Energie :

- Déplacer le candélabre face au n°33.

2. Informations diverses :

- Prochaine réunion du conseil municipal le 27 mars 2018
 - Budget primitif 2018
 - RIFSEEP
 - Intervention d'un géomètre
 - Convention de reversement de la taxe d'aménagement avec la Communauté Urbaine Caen la mer

Monsieur Francis LETELLIER mentionne la taxe de séjour avec Caen la Mer

Monsieur Alain BRUNEL signale le dysfonctionnement du défibrillateur

Monsieur Lionel RIVOIRE s'exprime au sujet des ordures ménagères, test au poids

Monsieur Michel MANTELET souligne le projet d'arrêt du syndicat scolaire secteur Douvres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Raymond PICARD